

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
POL511G – POL540R CONFLITS POLITIQUES ET MÉDIAS
COURS EN LIGNE

Professeur : Julián Durazo Herrmann
Disponibilités sur rendez-vous : durazo.julian@uqam.ca
Cours synchrone sur zoom les vendredis de 9h30 à 12h30

Descriptif du cours

Ce cours aborde le rôle des médias en tant qu'acteurs dans des conflits politiques à tous les niveaux, du local au global, et ce, à partir de perspectives théoriques et de terrains variés. Le cours propose une réflexion qui tient compte des grandes dynamiques historiques —p. ex. les effets de l'émergence de nouveaux médias, de la radio à la blogosphère en passant par la télévision— et des enjeux contemporains, comme la couverture de manifestations populaires et des crises internationales, la persistance de la censure et d'autres formes de répression de la presse ou encore les *fake news*. Nous aborderons des enjeux touchant autant des démocraties consolidées que pays en processus de démocratisation et des systèmes autoritaires.

Objectifs du cours

Apprivoiser les rapports variés —parfois paradoxaux ou contradictoires— entre politique et médias à partir de la notion de conflit (comprise dans un sens large). Explorer la matérialisation de ces rapports dans des contextes temporeux et géographiques différents. Discuter des enjeux au programme à partir des questions des étudiantes, étudiants. Faire un travail de recherche approfondi sur une étude de cas de son choix.

Dynamique du cours

Le cours aura lieu entièrement en ligne de façon synchrone. Le cours est préparé sur la base de la présomption que la ou les lectures assignées à chaque session —environ 50 pages par semaine— ont été lues à l'avance. Les étudiantes, étudiants sont invité-e-s à participer activement à toutes les discussions avec des commentaires et des questions.

Chaque séance a une ou plusieurs lectures assignées, qui doivent être lues à l'avance. Toutes les lectures sont obligatoires. Le livre que nous lirons lors de la dernière séance du cours —Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Raisons d'agir, 1996— est disponible à la Coop UQAM autant en format papier que numérique. Toutes les autres lectures sont disponibles en ligne.

Les rendez-vous avec le professeur pourront avoir lieu en présentiel ou en ligne.

Proposition d'évaluation

Projet de travail de recherche (15 %)

2 pages (double interligne, Times New Roman 12), à remettre le 8 octobre 2021.

Choisissez un sujet qui mette en lien conflits politiques (au sens large) et médias. Commencez votre texte par une question de recherche claire et précise. Ensuite, proposez une réponse en un seul paragraphe : ce sera votre postulat. Par la suite, justifiez votre sujet en mettant en exergue le lien entre conflit politique et médias dans votre cas d'étude précis. Finalement, présentez la structure de votre travail de recherche sous forme de table de matières, incluant une introduction, au moins trois sections distinctes qui correspondent aux différents arguments relevant de votre postulat et une conclusion. Vous devez aussi ajouter une bibliographie préliminaire démontrant la

viabilité du projet (non incluse dans la limite de 2 pages). Utilisez un système reconnu de références.

Travail de recherche (35 %)

Maximum de 15 pages (double interligne, Times New Roman 12), à remettre le 17 décembre 2021. Pour votre travail de recherche, vous mènerez à bien votre projet de recherche en tenant compte des commentaires que vous avez reçus et de votre propre recherche. Ce travail doit obligatoirement avoir un titre, une introduction contenant votre question de recherche et votre postulat, au moins trois sections distinctes — qui correspondent aux différents arguments relevant de votre postulat — et une conclusion. Vous devez aussi présenter une bibliographie détaillée (non incluse dans la limite de 15 pages). Utilisez un système reconnu de références.

Un examen final (30 %) à répondre à la maison et à remettre le 22 décembre 2021 testera vos connaissances sur l'ensemble du cours à partir de questions concrètes ainsi que d'un court essai.

Pour tous ces éléments de l'évaluation, des instructions précises seront pourvues une semaine à l'avance. Une pénalité de cinq points par jours sera imposée aux travaux et examens en retard, fins de semaine incluses, sauf sur présentation d'une preuve d'absence valable. Aucun travail ni examen ne sera accepté après cinq jours.

Questions sur les lectures (10 %)

Dix questions d'environ 50 mots (un point chacune)

Pour dix séances du cours et sur la base de l'un ou l'autre des textes obligatoires pour la séance, les étudiant-e-s doivent fournir une question de discussion en lien avec n'importe quelle dimension du cours. Ces questions doivent être soumises sur le forum des questions sur Moodle au plus tard à 17 h la veille de la séance en question. L'étudiante, l'étudiant ou encore le professeur pourront ensuite mobiliser ces questions durant la discussion orale de la séance.

Le privilège de travail additionnel ne sera accordé en aucun cas.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation utilisée sera celle du département de science politique.

Programme du cours

1. Conflits politiques et médias : introduction
2. Médias et politique
 - Grégory Derville, *Le pouvoir des médias*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2017, pp. 41-85.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
 - Eliséo Véron, « Médiatisation du politique : stratégies, acteurs et construction de collectifs », *Hermès, La Revue*, n° 17-18, 1995, pp. 201-214.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
3. Espace public, sphère publique
 - Bernard Miège. « L'espace public : au-delà de la sphère politique », *Hermès, La Revue*, n° 17-18, 1995, pp. 49-62.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
 - Nancy Fraser, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès, La Revue*, n° 31, 2001, pp. 125-156.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
4. Les médias comme mécanismes d'innovation politique
 - Alexis Hudelot, « L'adoption et l'instrumentalisation des technologies de communication pendant les deux Guerres mondiales: Le cas de l'Allemagne (1914-1945) », dans Anne-Marie Gingras (éd.), *Histoires de communication politique: Pratiques et état des savoirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 55-74.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
 - Érik Neveu, « Les émissions politiques à la télévision. Les années quatre-vingt ou les impasses du spectacle politique », *Hermès, La Revue*, n° 17-18, 1995, pp. 145-162.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
5. Le fonctionnement interne des médias
 - Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie*, Québec, Presses de l'Université du Québec (3^e éd.), 2009, pp. 101-122.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
 - Florence Le Cam et Manon Libert, « Journaliste, femme et senior : une double peine? », *Recherches en communication*, n° 43, 2020, pp. 105-126.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
6. Nouveaux médias
 - Jean-François Daoust, « Démocratisation de l'information : effets différenciés des médias traditionnels et des nouveaux médias », *Politique et Sociétés*, 36:1 (2017), pp. 25-46.
[Disponible sur [Erudit.org](http:// Erudit.org)]
 - Coralie Richaud, « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 57, 2017, pp. 29-44.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
7. Médias et représentation
 - Isabelle Gusse, « Charte des valeurs québécoises et maux orientalistes : chroniques de Richard Martineau », *Cahiers du GERACII*, 1:1 (2016), pp. 54-66.
[Disponible sur [geracii.uqam.ca](http:// geracii.uqam.ca)]

- France Aubin, « Les mouvements sociaux et la mise à l'agenda des problèmes publics : le problème en construction du contrôle des armes à feu aux États-Unis », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, GRESEC-Université Grenoble III, 2018, n°19/3A, pp. 11-25.
[Disponible sur hal.archives-ouvertes.fr]
8. Médias et mouvements sociaux
- Josianne Millette, *De la rue au fil de presse. Grèves étudiantes et relations publiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, pp. 103-126.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
 - Laurent Thiong-Kay, « Divisions du travail médiatique entre journalistes et militants, de l'altermondialisme à Sivens », *Sur le journalisme*, 10:1 (2021), pp. 162-171.
[Disponible sur surlejournalisme.kinghost.net/rev/index.php/slj]
9. Médias et confrontation
- Tristan Mattelart, « Radio et Télévision Martí : des armes audiovisuelles contre Fidel Castro », dans : Tristan Mattelart (éd.), *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers Monde et audiovisuel sans frontières*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2002, p. 211-251.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
 - Anne-Marie Gingras, « CHOI-FM et la liberté d'expression », dans son livre *Médias et démocratie*, Québec, Presses de l'Université du Québec (3^e éd.), 2009, pp. 273-284.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
10. Médias et contrôle politique
- Thi Thanh Phuong Nguyen-Pochan, « La violence des médias vietnamiens à l'encontre des intellectuels critiques », *Sur le journalisme*, 10:1 (2021), pp. 98-111.
[Disponible sur surlejournalisme.kinghost.net/rev/index.php/slj]
 - Abdelfettah Benchenna *et al.*, « La presse au Maroc : une économie très politique. Le cas des supports papier et électronique depuis le début des années 1990 », *Questions de communication*, n° 32, 2017, pp. 239-260.
[Disponible sur erudit.org]
11. Médias et guerre
- Karine Prémont, « La guerre comme opération de relations publiques », dans Anne-Marie Gingras (éd.), *Histoires de communication politique: Pratiques et état des savoirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 115-132.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
 - Aimé-Jules Bizimana et Benoit Gauthier, « Le journalisme de guerre et les risques intégrés lors des opérations militaires en Afghanistan », *Sur le journalisme*, 10:1 (2021), pp. 82-97.
[Disponible sur surlejournalisme.kinghost.net/rev/index.php/slj]
12. Médias et changement de régime
- Marie-Soleil Frère, « République démocratique du Congo : les médias en transition », *Politique africaine*, 97:1 (2005), pp. 49-65.
[Disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info)]
 - Julián Durazo Herrmann, « Espaces publics et conglomérats médiatiques : le cas de Bahia (Brésil) », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Les espaces publics, la démocratie et les gauches en Amérique latine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, pp. 81-104.
[Disponible sur uqam-bib.on.worldcat.org]
13. Le problème des *fake news*

- Renata Rezende Ribeiro, « La réinfosphère brésilienne : *fake news* et intolérance dans la vie quotidienne numérique », *Sociétés*, n° 147, 2020, pp. 43-52.
[Disponible sur cairn.info]
 - Patrick Troude-Chastenot, « *Fake news* et post-vérité. De l'extension de la propagande au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France », *Quaderni*, n° 96, 2018, pp. 87-101.
[Disponible sur cairn.info]
14. Pour monter en généralité : champ politique et champ médiatique
- Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Raisons d'agir, 1996.

CENTRE PAULO-FREIRE

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, sera ouvert 4 jours par semaine, au local A-3645 et en ligne. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître ses heures d'ouverture, veuillez consulter le site www.politique.uqam.ca/programmes-detudes/premier-cycle/ ou la page Facebook du Centre Paulo-Freire.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trepepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



2

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site 18.uqam.ca. Elles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.